

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

LYON 5E ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Quai Fulchiron.....	p.4
PIP A2 - Saint-Just-Saint Irénée.....	p.8
PIP A3 - Quai Pierre Scize.....	p.14
PIP A4 - Le Point du Jour.....	p.18
PIP A5 - Avenue B. Buyer, rue Benoist Mary.....	p.20
PIP A6 - Rue de la Quarantaine.....	p.22
PIP B1 - Montées de Choulans et Saint-Laurent.....	p.24
PIP B2 - Rues G.Bruyère, de l'Oiseau Blanc, P. Huvelin.....	p.26
PIP B3 - Rue François Genin.....	p.28

Périmètre d'intérêt patrimonial

Quai Fulchiron

Identification

Localisation : Quai Fulchiron, rue Saint-Georges ;

Cet ensemble est compris dans le périmètre UNESCO

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Historique, mémorielle, architecturale et urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) est un ensemble cohérent, implanté le long de la Saône.
- Il comprend un Elément Bâti Patrimonial (EBP), identifié au PLU-H.
- Cet ensemble vient se greffer au sud du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Vieux-Lyon.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble se développe depuis l'église Saint-Georges jusqu'au bâtiment des Voies Navigables de France, qui marque une rupture franche dans l'homogénéité du quai. Il s'étend également jusqu'en haut de la Montée du Gourguillon.
- La place de la Commanderie, qui sépare aujourd'hui l'église St Georges et le groupe scolaire Fulchiron rappelle l'emplacement sur ce lieu d'un bâtiment imposant qui a marqué le paysage de la fin du XVe siècle à la fin du XIXe siècle : la commanderie des chevaliers de l'ordre de St Jean de Jérusalem, puis Ordre de Malte.
- Le quartier St Georges/quai Fulchiron conserve le tracé viaire et le parcellaire de la ville médiévale, remaniés très ponctuellement. Le bâti témoigne en grande partie de l'époque Renaissance. Cet ensemble urbain, situé dans la continuité du quartier Saint Georges régi par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Vieux Lyon, est

très prégnant dans le paysage urbain historique de Lyon à trois niveaux :

- Rives de Saône : la façade du quai caractérise le paysage de la rivière en prolongeant celui du défilé de Saône.
- Les balmes (pied des balmes et partie basse de la balme) : les parcelles à l'Ouest de la rue Saint Georges, en lanière remontent souvent profondément dans la balme et desservent plusieurs strates de construction étagées dans celle-ci.
- La rue Saint Georges : cette voirie historique conserve à la fois un tracé, un revêtement (sans doute plus récent) et un caractère architectural très forts.
- La partie basse de la montée du Gourguillon était déjà identifiée dans le PSMV. Ses caractéristiques restant les mêmes jusqu'à la rue des Farges, l'ensemble du bâti doit être pris en compte.
- Le tissu est extrêmement dense, et implanté de manière continue, selon un parcellaire en lanière très étroit, caractéristique du Vieux-Lyon. L'épannelage est très variable.
- Les constructions présentent le langage architectural de la Renaissance, avec peu de modénature. A noter la présence de quelques baies à meneaux et appuis en saillie. La plupart des rez-de-chaussée sont destinés à accueillir des commerces et sont percés de larges baies cintrées aux



Caractéristiques à retenir

encadrements de pierre de taille laissé apparent.

- Le pavement de la rue Saint-Georges a été conservé.
- Plusieurs immeubles de grande qualité architecturale avec une modénature riche sont implantés sur le quai Fulchiron.

Quelques bâtiments de qualité se démarquent :

-24 quai Fulchiron : bâtiment emblématique par l'originalité de son architecture et de son escalier.

-51 rue St Georges – 21 quai Fulchiron : raffinement, richesse, et variété ornementale inédite de la façade sur quai.

-69 rue St Georges : bâtiment remarquable, seul témoin de cette séquence Porte St Georges / pont Neuf.

- On note de façon générale une très grande qualité architecturale des façades. Elles possèdent en effet une modénature accentuée et des détails remarquables : encadrement des baies, entablement, moulures, menuiseries ouvragées (meneau, carroyage...), système d'occultations (jalousies et lambrequins, rares volets...), portes et devantures anciennes, ferronneries (garde-corps, balcon, etc), toit mansardé couvert d'ardoises, lucarnes, galerie...

- On peut enfin souligner la présence d'éléments caractéristiques du patrimoine lyonnais comme les traboules, passages, escaliers...

Prescriptions

- Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et sa zone tampon, les orientations prévues par celle-ci complètent les prescriptions du PIP.

Privilégier un traitement homogène des quais de Saône :

Identifier le quai Fulchiron pour ses valeurs mémorielle, urbaine et historique et inscrire ce tissu dans la continuité du quartier Saint-Georges où les immeubles sont protégés par le Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur du Vieux-Lyon.

Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant.

- En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées. Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

La concordance d'étagement entre les bâtiments doit être respectée.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Les pieds d'immeuble et les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial sont préservés et mis en valeur : traitement des devantures commerciales en cohérence avec la composition de l'immeuble et du rez-de-chaussée... Les devantures et vitrines de bois présentes sur certains rez-de-chaussée sont préservées.

Les éléments caractéristiques tels que cours, passages, traboules et escaliers sont conservés et mis en valeur.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, les toitures à deux pans sont privilégiées. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière de bonne insertion et d'impact limitée sur le paysage est exigée.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique (qui caractérise le paysage du quai et du Vieux-Lyon) à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère :

Le rapport aux grandes entités paysagères (Saône, balme) qui entourent le périmètre est conservé ainsi que les murs de soutènement particulièrement visibles depuis les quais de Saône.

Préserver la silhouette urbaine vue de loin composée de toits et de nombreuses cheminées, typique de l'architecture lyonnaise.

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Rue des Farges, rue du Trion, rue des Macchabées, rue Saint-Alexandre, montée de Choulans, rue des Chevaucheurs, rue Trouvée, rue des Anges, rue Benoist Mary, rue de la Favorite...

Cet ensemble est compris dans le périmètre UNESCO et sa zone tampon.

Typologie : Tissu compact ancien de bourg

Valeur : Historique, mémorielle, architecturale et urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble urbain est implanté sur le plateau, en amont du Vieux-Lyon dans le prolongement de la montée du Gourguillon par la rue de Trion, puis vers le sud de cet axe.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

HISTORIQUE

- Ce quartier conserve les tracés viaires, le parcellaire et les caractéristiques architecturales d'un centre ancien à très haute valeur patrimoniale, urbaine, historique et mémorielle. Les constructions partiellement remaniées conservent le plus souvent une authenticité forte.
- Il s'agit en effet, d'un épiscopat religieux remarquable qui possède une continuité d'usage pendant 20 siècles.

Epoque Gallo-romaine (du 1er au 5ème siècle) :

- L'actuel quartier de Saint-Irénée était occupé par une vaste nécropole urbaine antique dans le vallon de Trion. Après la chute de l'Empire Romain, l'utilisation de la nécropole se poursuit autour des tombeaux de Saint Irénée, second évêque de Lyon au 2ème siècle, et de martyrs, jusqu'au 11ème siècle.
- Le culte dont bénéficient les reliques de ces martyrs

entraîne la construction d'une première église au 5ème siècle. À cette époque, le quartier n'est pas habité et dédié aux sépultures et au culte des reliques. Les Lyonnais vivent en bas de la colline, au plus près du fleuve.

- Autour de ce sanctuaire paléochrétien s'établissent, à partir du 9ème siècle, les Chanoines de Saint-Irénée. L'église est reconstruite.

Epoque médiévale :

- Le bourg médiéval s'est formé autour des églises Saint-Just et Saint-Irénée, protégé par une première enceinte fortifiée, percée de deux portes, celle de Trion à l'ouest et celle de Saint-Irénée au sud. Cette enceinte sera renforcée et aménagée au fil des siècles suivants.
- La montée des Génovévains (anciennement Montée du Grand-Choulans) est, depuis le Moyen Âge, la voie historique qui mène de la Saône à la Porte de Saint-Irénée.
- Le vallon de Choulans, constitué de deux coteaux sur lesquels se sont développés, au Moyen Âge, les bourgs de Saint-Just et Saint-Irénée, a longtemps été planté de vergers et vignobles, avant que ne s'y développent des congrégations religieuses puis des logements.

Aujourd'hui, deux aspects marquent le paysage urbain :

- A ce jour, le secteur de tissu urbain vernaculaire, correspond à l'ancien bourg, avec ses rues sinueuses, ses petites placettes étroites et son paysage urbain marqué par



Caractéristiques à retenir

des immeubles à l'alignement, la présence de nombreux murs et des cœurs d'îlots constitués soit de cours soit d'espaces végétalisés.

- Pour une part plus restreinte, un paysage urbain «ouvert», est composé de parcelles plus vastes et de bâtiments d'habitation collectifs récents (des années 1970 à 2000).

Ce secteur St Just/St Irénée comprend de nombreux bâtiments remarquables, témoignages de cette continuité historique :

. des vestiges romains (Mausolées de Trion, thermes de la rue des Farges, grotte Berelle, restes de l'aqueduc du Gier),

. issus du Moyen Age (Maison du Bœuf Couronné),

. des éléments de patrimoine religieux ou militaire (église Saint-Irénée classée Monument Historique (MH), Archevêché, recensé par l'Inventaire, église Saint-Just classée MH, Lycée Saint-Just, anciennes fortifications)...

- Fort de plusieurs identités, ce quartier est divisible en huit séquences :

- Autour de la place de Trion,
- Côté rue du Manteau Jaune,
- Rue des Fossés de Trion,
- Saint-Irénée,
- Montée de Choulans,
- Rue de Trion,
- Rues des Macchabées et Saint-Alexandre,
- et Saint-Just, entre les places de l'Abbé Larue et des Minimes.

CARACTERISTIQUES, SEQUENCES PAR SEQUENCES :

1 - Autour de la place de Trion

- Le bâti, implanté autour de la place de Trion, est dense et très homogène, notamment sur la rue de la Favorite.

- Les implantations et les gabarits des constructions sont divers. En effet, le tissu comprend à la fois des maisons mais aussi des immeubles, qui peuvent s'implanter aussi bien à l'alignement en front de rue, qu'en retrait derrière un frontage végétalisé. Les épannelages sont très irréguliers, allant de constructions à un étage jusqu'à quatre étages.

- L'architecture est de facture modeste et ne présente que peu de modénatures. A noter toutefois, des bandeaux filants qui soulignent l'étagement des immeubles, ainsi que des lambrequins sur les baies. Les toitures sont à deux ou quatre pans de tuiles canal et évitent les pignons sur rue. La qualité de cet ensemble est rehaussée par la présence de plusieurs Eléments Bâti Patrimoniaux.

- Une venelle, dont l'accès se fait par l'avenue Barthélémy Buyer, présente un alignement de trois bâtiments très cohérents ; ainsi le bâti identitaire caractéristique de la place de Trion investit aussi le cœur de l'îlot.

2 - Côté rue du Manteau Jaune

- Le bâti est ici plus lâche, les cœurs d'îlots sont laissés libres de toute construction et occupés par des jardins privés ou partagés. Ce secteur a déjà amorcé son renouvellement, notamment sur la rue Appian, où il ne persiste aucun tissu ancien, également sur la rue des Pommiers, avec l'implantation d'un bâtiment neuf pour les Petites Sœurs de la Sainte Enfance. Sur les rues du Commandant Charcot et du Manteau Jaune, le bâti est très cohérent et homogène.

- L'implantation se fait à l'alignement en front de rue. Les épannelages sont plutôt réguliers, avec des immeubles à un voire deux étages, un ou deux bâtiments font exception avec un troisième niveau moins haut installé dans les combles.

- L'architecture est de facture modeste et ne présente que peu de modénature. A noter la présence de bandeaux filants soulignant l'étagement, des encadrements de baies à crossettes, des appuis de baies en saillie, des lambrequins. La qualité architecturale est rehaussée par la présence de quatre Eléments Bâti Patrimoniaux.

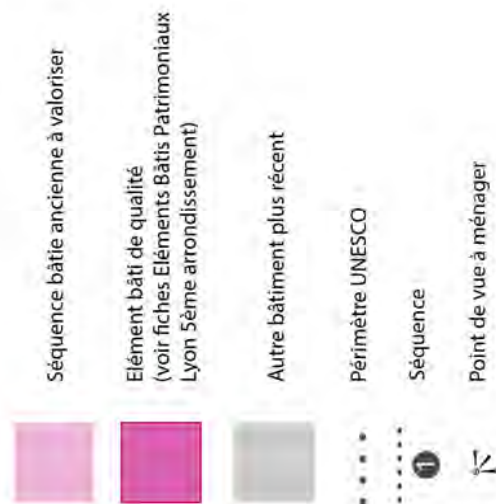
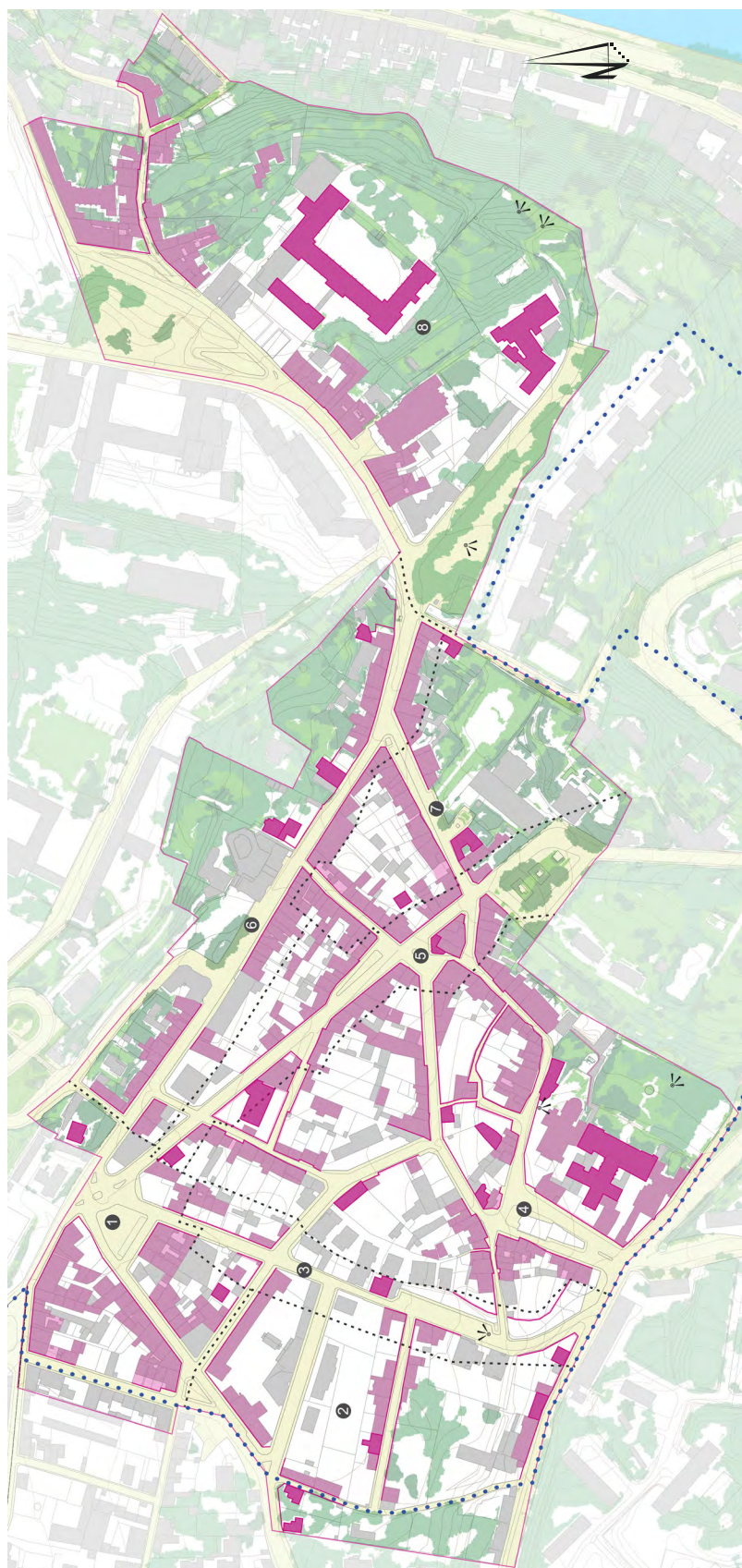
3 - Rue des Fossés de Trion

- Cette séquence identifie le bâti, implanté de part et d'autre de la rue des Fossés de Trion, depuis la rue du Commandant Charcot jusqu'à la place de Trion. La morphologie de la rue et l'implantation du bâti ancien sont déterminées par la présence des remparts, encore présents aujourd'hui sur le sud de la rue. Cette rue a vu son paysage se renouveler fortement, avec l'implantation de plusieurs opérations plus ou moins bien intégrées. La voiture prend une place considérable sur cette voie, avec la présence de places de stationnement de chaque côté. Dans le sens nord-sud, la rue offre un cadrage remarquable sur le fort Saint-Irénée.

- L'implantation des bâtis anciens se fait en front de rue, à l'alignement, ce qui permet de cadrer la rue, qui a perdu sa structure à l'est avec l'implantation de l'espace Benoist-Mary. En revanche au nord-est de la rue, les maisons et immeubles s'implantent derrière un frontage végétalisé.

- L'architecture est de facture modeste, et présente peu d'éléments de modénature. La qualité architecturale est rehaussée par la présence de deux maisons bourgeoises, inscrites comme Eléments Bâti Patrimoniaux.

Caractéristiques à retenir



Caractéristiques à retenir

4 - Saint-Irénée

- La séquence concernant Saint-Irénée concerne un tissu ancien, installé dans une forte pente, se développant le long de voies partant en étoiles depuis la place Saint-Irénée. Les rues sont étroites et le bâti très dense. Les constructions s'implantent selon un parcellaire en lanières, très perceptible dans le paysage urbain par le rythme qu'il donne à l'enchaînement des façades. C'est un ensemble qui a su préserver son intégrité et sa cohérence, exception faite de l'implantation de l'hôtel de police, rue des Anges.

- L'implantation se fait en front de rue, à l'alignement, laissant ainsi les cœurs d'îlots à la végétation. Il s'agit d'une caractéristique forte de cette séquence puisque cette végétation est souvent très perceptible depuis l'espace public. L'épannelage est régulier oscillant entre un et deux étages ; certains immeubles de trois ou quatre viennent ponctuellement perturber la ligne de ciel.

- L'architecture est de facture modeste mais très homogène. La majorité des constructions ne présente aucun élément de modénature, à l'exception de quelques appuis de baies en saillie. La qualité architecturale est rehaussée par la présence de plusieurs Eléments Bâti Patrimoniaux.

- La continuité bâtie sur rue repose à la fois sur l'implantation en front de rue des bâtiments mais également sur la clôture ou le soutènement des terrains et propriétés par des hauts murs de pierres, qui animent le paysage des rues.

- Plusieurs bâtiments implantés dans les cœurs d'îlot présentent les qualités et caractéristiques à relever de l'ensemble.

5 - Montée de Choulans

- Cette séquence se développe le long de la montée de Choulans, depuis la place de Trion jusqu'à la place Eugène Wernert. La perspective de l'ensemble est accentuée par la pente.

- Le bâti est dense, et s'implante à l'alignement en front de rue, selon un parcellaire en lanières dont l'expression en façade rythme de paysage urbain de façon caractéristique et propre au bâti ancien du 5^{ème} arrondissement. L'épannelage est très irrégulier, les constructions présentent un nombre d'étages variant de un à trois, réparties de manière aléatoire le long de la rue, ce qui donne une ligne de ciel chahutée mais caractéristique par son hétérogénéité.

- L'architecture est ici plus remarquable que dans les ensembles précédents à l'expression plus ordinaire. Si la plupart des bâtiments ne présente que peu de modénatures,

il est à noter la présence de plusieurs bâtiments exposant une modénature accentuée (chaînages d'angles à joints creux, encadrements de baies à crossettes en saillie, appuis de baies en saillie, bandeaux filants soulignant l'étagement, lambrequins et garde-corps de ferronneries, rez-de-chaussée différenciés ...). La qualité architecturale est rehaussée par la présence de deux Eléments Bâti Patrimoniaux, ouvrant et fermant la séquence.

- A noter la présence en cœur d'îlot de plusieurs ensembles de petites maisons accolées dont la qualité est à relever.

6 - Rue de Trion

- Cette séquence se développe le long de la rue de Trion, dont le bâti est contraint sur la rive nord par le fort relief. Le bâti est dense, et présente une grande homogénéité, principalement dans le sud de la rue. Au nord, plusieurs poches ont déjà été soumises à des renouvellements plus ou moins bien intégrés, notamment autour de la place Père François Varillon et de la station de métro. La rue s'ouvre au sud sur la place de l'Abbé Larue et ses alignements d'arbres.

- L'implantation se fait en front de rue, à l'alignement, selon un parcellaire étroit en lanières très visible en façades. A l'exception des opérations contemporaines qui par un remembrement perturbe la lisibilité du parcellaire dans le paysage urbain, l'épannelage est régulier avec des immeubles à deux étages. Cette régularité est ponctuellement perturbée par des sujets présentant un voire deux étages de plus. Au nord de la rue, en raison du relief, la continuité bâtie est assurée par un haut mur de soutènement de pierres, qui marque le paysage de la rue.

- L'architecture est de facture plutôt modeste, les seuls éléments de modénature notables sont des appuis de baies en saillie, des encadrements de baies à crossettes, ou encore des lambrequins. La qualité architecturale est rehaussée par la présence de plusieurs Eléments Bâti Patrimoniaux (n°69, 70 et 71), implantés en partie en surplomb de la rue mais très visibles depuis l'espace public.

Caractéristiques à retenir

7 - Rues des Macchabées et Saint-Alexandre

- Cette séquence concerne deux rues étroites faisant le lien et définissant deux îlots entre la montée de Choulans et la rue de Trion. Cet entre-deux est très cohérent et présente un bâti d'une grande homogénéité.

- Le bâti est dense, implanté de manière continue, à l'alignement, en front de rue, (à l'exception du nord-est de la rue de Saint-Alexandre, où des maisons s'implantent derrière un frontage végétalisé), selon un parcellaire étroit en lanières, et autour de cœurs d'îlots laissés aux jardins et au jardin archéologique de Saint-Just accueillant les vestiges de l'ancienne église des Macchabées. L'épannelage est plutôt régulier, les constructions comptant deux étages, à quelques exceptions près sur la rue des Macchabées. Sur la rue Saint-Alexandre, sur la rive sud de la rue, les bâtiments possèdent quatre étages, ce qui contraste avec la rive nord dont la hauteur des constructions s'arrête majoritairement à deux étages.

- L'architecture est de facture modeste, et ne présente que des appuis de baies en saillie pour seule modénature. Dans la rue Saint-Alexandre, une petite maison en retrait expose une modénature accentuée traitée en partie par la bichromie, mais également par un soubassement au décor à joints creux, un balcon en encorbellement à balustrade sur corbeaux de pierre, un bandeau filant et des aisseliers de bois sculpté. La qualité architecturale est rehaussée par la présence de trois Eléments Bâti Patrimoniaux.

- A noter la présence de bâtiments en cœur d'îlots présentant les qualités et caractéristiques à relever de l'ensemble.

8 - Saint-Just, entre les places de l'Abbé Larue et des Minimes

- Cette séquence englobe toute la partie est du Périmètre d'Intérêt Patrimonial, qui se développe au sud de la rue de Trion, entre les places de l'Abbé Larue et des Minimes. L'église Saint-Just est implantée au cœur du quartier. Le bâti s'implante au sommet de la balme. Ce tissu s'étend vers la rue du Gourguillon, le Vieux-Lyon et son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Cette implantation ancienne est aujourd'hui très tenue, suite à un renouvellement au nord de la rue des Farges qui déséquilibre son identité.

- Le bâti s'implante dans la pente, en front de rue, à l'alignement, de manière discontinue (les discontinuités étant occupées par l'église Saint-Just et le Lycée Saint-Just). Le parcellaire en lanières transparaît dans le rythme des façades des bâtiments. L'épannelage est régulier avec des

bâtiments à trois voire quatre étages. Quelques exceptions comptent seulement deux étages. A la fourche entre la rue des Farges et la montée du Gourguillon, le relief divise le bâti : une partie descend dans le Vieux-Lyon alors que l'autre continue en longeant la crête.

- L'architecture, à quelques exceptions près présentant une modénature plus remarquable, est de facture modeste. A noter des appuis de baies en saillie, quelques bandeaux filants soulignant le rez-de-chaussée et des soubassements différenciés. Certaines baies de rez-de-chaussée sont percées en arc en plein cintre, ce qui anime le paysage immédiat au piéton.

- Cette séquence est de nature complexe car elle fait le lien et la transition entre le tissu du Vieux-Lyon et le quartier de Saint-Irénée.

Prescriptions

- Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et sa zone tampon, les orientations prévues par celle-ci complètent les prescriptions du PIP.

Les prescriptions ci-dessous s'appliquent aux bâtiments existants repérés en rose comme « séquence bâtie ancienne à valoriser » dans le cadre de travaux de réhabilitation, d'extension ou de surélévation et pour toute nouvelle construction à créer.

Les travaux de constructions envisagés sur les bâtiments plus récents repérés en gris devront également respecter les prescriptions ci-dessous.

Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant.

- En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments

techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Les pieds d'immeuble et les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial sont préservés et mis en valeur : traitement des devantures commerciales en cohérence avec la composition de l'immeuble et du rez-de-chaussée... Les devantures et vitrines de bois présentes sur certains rez-de-chaussée sont réservées.

Préserver l'organisation du tissu ancien en conservant et mettant en valeur les éléments caractéristiques tels que cours, passages, traboules et escaliers.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, les toitures à deux pans sont privilégiées. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière de bonne insertion et d'impact limitée sur le paysage est exigée.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est autorisé sur l'ensemble du Périmètre d'Intérêt Patrimonial.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les vues principales signalées sur le plan doivent être ménagées.

Identification

Localisation : Quai Pierre Scize à cheval sur les 5e et 9e arrondissements.

Cet ensemble est compris dans le périmètre UNESCO et sa zone tampon.

Typologie : Tissu compact de centre ancien

Valeur : Architecturale, mémorielle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le PIP quai Pierre Scize se développe sur le quai à la fois dans le 9ème et le 5ème arrondissement de Lyon. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite d'arrondissement. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque arrondissement seront relevées.
- Une grande partie du quai Pierre Scize fait déjà l'objet d'un affichage et d'une protection, dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) qui couvre une partie du 5ème arrondissement.
- Sur le 5ème arrondissement, la séquence concernée est comprise entre la Montée de la Chana et le 84 quai Pierre Scize.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble urbain, situé dans la continuité du quartier Saint Paul régi par le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux-Lyon (PSMV), est très prégnant dans le paysage historique de Lyon à plusieurs niveaux :
 - < Rives de Saône : la façade du quai caractérise le paysage du défilé de Saône,
 - < Les Balmes : pied des balmes et partie basse de la balme.
- Le bâti implanté quai Pierre Scize, entre la Saône et le

relief de la colline de Fourvière, est compact et dense. Il se développe sur une unique bande, où les constructions sont très imbriquées les unes aux autres. En effet, en raison du relief qui borde le bâti, l'occupation des parcelles est ainsi optimisée. L'ensemble est assez homogène, malgré la présence de quelques bâtiments contemporains ou datant du XIXème siècle, qui viennent parfois perturber sa cohérence. Sur le 9ème arrondissement, certaines opérations contemporaines ont un impact très lourd dans le paysage et créent de vraies ruptures.

- Les constructions sont implantées en front de rue, sur des parcelles étroites organisées en lanières. Ce parcellaire, qui se répercute en façade, rythme le paysage urbain. C'est une caractéristique forte du paysage des bords de Saône.

- Le bâti est d'un seul tenant, la continuité sur le quai est totale.

- L'épannelage est irrégulier, ce qui donne une silhouette et une ligne de ciel très découpée. Cette variation de hauteurs du bâti souligne le découpage du parcellaire historique dans le paysage.

- La volumétrie et l'architecture des constructions est simple. Les façades sont lisses et ne présentent que peu de modénature. A noter la présence de bandeaux filants soulignant l'étagement, ainsi que de lambrequins et de garde-corps en ferronnerie qui participent à l'homogénéité de l'ensemble. Certains rez-de-chaussée sont percés



Caractéristiques à retenir

d'arcades cintrées de pierre laissée apparente. Des devantures et vitrines à panneaux de bois habillent encore quelques rez-de-chaussée. La silhouette des toits et cheminées est particulièrement perçue de loin ; depuis le haut des collines.

- Ce quai possède une qualité paysagère indéniable, par son ouverture sur la Saône, sa rive gauche et le 1er arrondissement lyonnais. Cette qualité est accentuée par plusieurs percées visuelles vers la balme boisée et les reliefs au sud, qui offre un fond de scène au quai Pierre Scize. Le rythme du quai est interrompu entre les n°60 et 61 : La roche vient même affleurer le quai, elle sert d'appui aux immeubles, elle abrite également une niche occupée par l'Homme de la Roche, sculpture représentant Jean Kleberger, un marchand allemand philanthrope.

Prescriptions

Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et sa zone tampon, les orientations prévues par celle-ci complètent les prescriptions du PIP.

Privilégier un traitement homogène des quais de Saône :

Identifier le quai Pierre Scize pour ses valeurs mémorielle, urbaine et historique et inscrire ce tissu dans la continuité du quartier Saint-Paul où les immeubles sont protégés par le Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur du Vieux-Lyon.

Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant, afin d'assurer la continuité du paysage des quais entre le 5e et le 9e arrondissement :

- En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du

bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Préserver et mettre en valeur les pieds d'immeuble et les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : traitement des devantures commerciales en cohérence avec la composition de l'immeuble et du rez-de-chaussée... Les devantures et vitrines de bois présentes sur certains rez-de-chaussée sont préservées.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Sur les volumes principaux, les toitures à deux pans sont privilégiées. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière de bonne insertion et d'impact limitée sur le paysage est exigée.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique (qui caractérise le paysage du quai) à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les quelques percées visuelles sur la végétation et la colline de Fourvière sont conservées. Le fort rapport à la Saône et au quai opposé est également à entretenir. Les jardins situés dans les parcelles inscrites dans la balme sont à mettre en valeur.

Identification

Localisation : Rue Joliot Curie, avenue du point du jour, rue François Genin, rue Arnoud, impasse des Tourvielles, rue des Aqueducs

Typologie : Tissus de faubourg en partie renouvelé

Valeur : Urbaine

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- L'ensemble du Point du Jour est implanté au cœur du 5ème arrondissement de Lyon, organisé en étoile autour de la place Bénédict Tessier.
- Ce périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) comprend plusieurs Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le centre de quartier du Point du Jour est le cœur du périmètre d'intérêt patrimonial qui s'appuie sur la place Bénédict Tessier. Il s'agit d'un ensemble, à l'étendue chahutée par le renouvellement et qui s'étend le long des anciens chemins ruraux : l'avenue du Point du Jour (ancien chemin de Grézieu la Varenne à Saint-Just), la rue Joliot Curie, la rue des Aqueducs et la rue François Genin.

A l'origine, ce petit hameau est constitué d'un regroupement de fermes et de bâtiments ruraux implantés au cœur de vastes exploitations viticoles et maraîchères. A partir du 19e siècle, les exploitations vont progressivement céder leur place aux maisons de campagne de la bourgeoisie lyonnaise qui à leur tour, céderont à la poussée immobilière dès les années 1950. Bien qu'ayant déjà fait l'objet d'un fort renouvellement urbain, cette centralité a su préserver jusqu'à aujourd'hui son échelle villageoise, marquée par

des continuités urbaines et par la présence du végétal qui domine encore le paysage, notamment le long des anciens chemins ruraux...

- Le tissu est plutôt lâche. Le principe de continuité est assuré par l'alternance de bâti à l'alignement et par la présence de murs ou murets de clôture. Le bâti rappelle l'échelle de ce quartier en contraste avec les opérations d'immeubles d'habitat collectif. L'épannelage est très variable avec des constructions allant d'un à deux étages (autour de la place Bénédict Tessier), surmontés parfois d'un troisième niveau aménagé dans les combles.

- L'architecture est de facture modeste et présente donc peu d'éléments de modénature. A noter toutefois la présence de traitement de façades en bichromie mettant en valeur les soubassements et les encadrements de baies, ainsi que d'appuis de fenêtres en saillie. La qualité architecturale est rehaussée par la présence de quelques maisons plus remarquables.

- Le parcellaire présente des dimensions qui permettent de ménager des arrières de parcelles et des cœurs d'îlots souvent végétalisés. Cette continuité paysagère assure une transition avec les vastes ensembles pavillonnaires ou collectifs des années 50 situés au delà.



Prescriptions

- En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Les variations d'épannelage, qui constituent une des caractéristiques identitaires de cet ensemble, sont conservées. Une modulation des hauteurs peut ainsi être exigée, au regard du contexte urbain environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Avenue B. Buyer, rue Benoist Mary

Identification

Localisation : Avenue Barthélémy Buyer, rue Benoist Mary. A cheval sur les 5e et 9e arrondissements.

Typologie : Tissu compact de faubourg

Valeur : Mémoirelle, urbaine et paysagère

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le PIP se développe à la fois dans le 9ème et principalement dans le 5ème arrondissement de Lyon. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite d'arrondissement. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque arrondissement seront relevées.
- Il présente également une implantation très cohérente de part et d'autre de l'avenue Barthélémy Buyer, limite entre les 5ème et 9ème arrondissements.
- Cet ensemble amorce le quartier de Saint-Just Saint-Irénée dans le 5ème arrondissement de Lyon.
- Ce périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Dans le 9ème arrondissement, le bâti est implanté en front de rue, à l'alignement. Le parcellaire s'organise en lanières: le bâtiment principal se place à l'avant, le reste de la parcelle est occupé par des ateliers ou dépendances et jardins. Les cœurs d'îlots sont pour la plupart non bâti. Ce constat est également valable dans le 5ème arrondissement, cependant l'implantation peut parfois un peu différer, à l'exemple de la rue Saint-Fiacre où des maisons sont implantées derrière un frontage végétalisé.

- La continuité bâtie est assurée par l'alternance des façades des maisons et des murs d'enceinte fermant les cours. Cette continuité est stricte tout le long de la rue, et ce malgré la présence d'une opération contemporaine (implanté en rupture avec le tissu existant) qui poursuit l'alignement par un porche contemporain. Egalement face à cette opération, se trouve un immeuble collectif, en totale rupture d'échelle, mais circonscrit par un muret d'enceinte qui atténue son impact dans le paysage urbain.

- L'épannelage des bâtiments est très irrégulier, il varie entre R+1 et R+4. A noter une augmentation graduelle des hauteurs, ainsi que de la densité bâtie à l'approche de la place de Trion et du 5ème arrondissement. L'échelle se réduit de nouveau en allant vers le sud et sur la rue Benoist Mary.

- L'architecture est de facture modeste, d'origine faubourienne. Les façades sont lisses et présentent peu de modénature. Les couvrements sont à deux pans, et la ligne de ciel de la rue est découpée par les rives de toit. Dans le 5ème arrondissement, apparaissent des bandeaux filants soulignant l'étagement des immeubles.

- Dans les rue perpendiculaires, rues Saint-Fiacre et de la Pépinière, la végétation des propriétés privées s'invite dans le paysage urbain. Les parcs et jardins des maisons plus remarquables accentuent la présence végétale dans le tissu.



Périmètre d'intérêt patrimonial

Avenue B. Buyer, rue Benoist Mary

Caractéristiques à retenir

- Le paysage de la rue des Pépinières est caractéristique avec son alignement bâti. Les immeubles implantés sur un parcellaire étroit sont uniquement orientés à l'est (les façades ouest sont borgnes). Les façades se caractérisent par une concordance d'étage et un épannelage régulier. Cela crée un paysage très homogène. Seule une petite rupture se démarque au n°12, avec une maison de plain

pied qui contraste avec les bâtiments hauts de trois niveaux. Le retrait d'implantation des bâtiments sur la rive Est de la rue, participe à la mise en valeur de cette séquence, en aérant le tissu.

Prescriptions

En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Les variations d'épannelage, qui constituent une des caractéristiques identitaires de cet ensemble, sont conservées. Une modulation des hauteurs peut ainsi être exigée, au regard du contexte urbain environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue de la Quarantaine

Cet ensemble est compris dans le périmètre UNESCO et sa zone tampon.

Typologie : Tissu historique compact ancien, en partie renouvelé

Valeur : Mémoire, urbaine et historique

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble bâti se place dans la continuité du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Vieux-Lyon et du périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) A1.
- Ce périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- C'est un ensemble urbain de petite étendue, implanté en front de rue, sur le bord de Saône. Il est cadré par la Saône, la balme et l'accès à l'autoroute A6, son identification permet de le valoriser comme faisant partie du paysage du Vieux-Lyon, dans la continuité des quais de Saône.
- Le bâti est homogène, bien qu'en partie renouvelé. Le plus fort renouvellement étant l'implantation du bâtiment des Voies Navigables de France. Plusieurs poches de renouvellement intégrées au sein du front bâti ne perturbent pas la morphologie de la rue.
- Le front bâti est continu, implanté à l'alignement sur rue. L'épannelage est plutôt irrégulier allant d'immeubles à un voire deux étages à d'autres montant jusqu'à quatre étages pour les bâtiments anciens et six pour les plus récents.
- L'architecture de facture modeste, présentant peu d'éléments de modénature (bandeaux filants soulignant

l'étagement et appuis de baies en ressaut). La qualité architecturale est rehaussée par la présence de plusieurs immeubles, à l'architecture remarquable, implantés sur le quai.

- Les parcelles à l'arrière de la rue de la Quarantaine sont inscrites dans la balme du 5ème arrondissement. Les fortifications, également visibles de façon prégnante, sont particulièrement mises en valeur dans le paysage de la balme, au dessus du bâtiment des Voies Navigables de France.

Prescriptions

Pour mémoire :

Il est rappelé que pour tous les PIP compris dans le périmètre de l'OAP Unesco et sa zone tampon, les orientations prévues par celle-ci complètent les prescriptions du PIP.

Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant.

- En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

Préserver et mettre en valeur les pieds d'immeuble et les devantures commerciales et artisanales à caractère patrimonial : traitement des devantures commerciales en cohérence avec la composition de l'immeuble et du rez-de-chaussée... Les devantures et vitrines de bois présentes sur

certaines rez-de-chaussée sont préservées.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Les volumes enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas ou moyen sont autorisés.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le lien étroit avec la colline et sa végétation sont conservés depuis le grand paysage.

Le fort rapport à la Saône et au quai opposé est également entretenu.

Les fortifications présentes dans la balme sont préservées et mises en valeur.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Montées de Choulans, Saint-Laurent

Identification

Localisation : Montée de Choulans, Montée Saint-Laurent, Avenue Debrousse, montée des Génovefains, impasse de Choulans, rue des Trois Artichauts.

Typologie : Maisons bourgeoises, Grandes propriétés homogènes

Valeur : Architecturale, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre englobe un bâti plutôt lâche, dont des maisons bourgeoises, implanté dans une forte pente.
- Ce périmètre d'intérêt patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Ce tissu doit sa morphologie à la particularité géographique du terrain sur lequel il est implanté. Situé à fleur de la balme, dans une pente très forte, le paysage est découpé et rythmé par de hauts murs de soutènement. La pente est telle, que les constructions (maisons et autres) sont peu visibles depuis l'espace public.
- Plusieurs implantations anciennes, en front de rue, marquent le paysage. Notamment sur l'impasse Choulans, la rue des Trois Artichauts, et montée Saint-Laurent. La continuité bâtie est assurée par l'alternance des maisons ou d'annexes et des murs de clôture et de soutènement, éléments prépondérants de cet ensemble. Ces séquences bâties apportent une respiration dans le linéaire fort des murs de soutènement.
- Le tissu est aéré, peu dense, en raison du dénivelé, ce qui laisse une grande place à la végétation et à de grandes masses de boisements, très visibles depuis l'espace public. Les jardins sont parfois organisés en terrasse pour gérer la

pente.

- La présence de plusieurs maisons bourgeoises et grandes propriétés apporte une certaine qualité architecturale, notamment celles repérées en EBP au PLU-H. A noter également quelques pavillons, antérieurs aux années 1970, qui s'implantent de manière plus régulière par rapport aux voies.

Prescriptions

En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Seul le volume enveloppe de toiture et de couronnement (VETC) bas est autorisé.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter

l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue Paul Huvelin, rue Grange Bruyère, rue de l'Oiseau Blanc. A cheval sur le 5e arrondissement de Lyon et la commune de Sainte-Foy-lès Lyon.

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le PIP rues Grange Bruyère, de l'Oiseau Blanc est intercommunal, en effet il se développe à la fois dans le 5ème arrondissement de Lyon et sur la commune de Saint-Foy-Lès-Lyon. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.

CARACTERISTIQUES :

- Ce périmètre englobe un tissu pavillonnaire très dense.
- Malgré un langage architectural qui diffère d'un pavillon à l'autre, le respect strict de l'implantation des pavillons en léger retrait par rapport aux voies, crée une cohérence, un front bâti presque continu et une homogénéité remarquable de cet ensemble.
- La qualité est rehaussée par la légère pente ainsi que la longueur des deux rues qui accentue l'effet de rythme et de perspective.
- Le langage architectural et la morphologie des pavillons diffèrent mais leurs gabarits sont réguliers, ce qui renforce la forte identité de cet ensemble. Les maisons sont, pour la plupart, composées de trois travées verticales développées le plus souvent sur un étage ; il existe cependant quelques sujets de plain-pied. Les expressions architecturales sont

variées : orientations parallèles ou perpendiculaires aux voies, toiture à deux ou quatre pans, à croupe ou non, appuis de baies en saillie, décor géré par la bichromie des enduits, porches ...

- Les frontages sont le plus souvent végétalisés, clos par un muret ajouré ou un mur bahut surmonté d'une grille de ferronnerie, ce qui laisse passer les vues. Le doublage par une haie d'essences diverses donne son caractère végétal au quartier.

- La longueur des parcelles et l'implantation du bâti permettent de préserver des cœurs d'îlots dédiés à des jardins plus ou moins boisés.



Prescriptions

En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions et constructions annexes sont admises sous condition d'une bonne intégration. Elles prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment et sont en cohérence avec l'identité de la rue.

Elles s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et sur les cœurs d'îlots libres et végétalisés. Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent

la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère :

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le système de clôture des propriétés est préservé afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Rue François Génin, rue de Tourvielle

Typologie : Grandes propriétés homogènes, tissu pavillonnaire ordonné sur rue antérieur à 1970

Valeur : Urbaine et paysagère

Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre concerne un ensemble pavillonnaire, organisé le long d'une voie principale et de plusieurs impasses perpendiculaires.

CARACTERISTIQUES :

Au sud de la place Bénédicte Tessier, la rue François Génin mène à un réseau d'anciens chemins ruraux sinuant dans un paysage résidentiel dominant. Une ambiance «de villégiature» se dégage encore par endroit grâce à la continuité du végétal qui déborde des clôtures maçonnées et assure la transition avec les vastes ensembles pavillonnaires ou collectifs des années 50 situés au delà.

- Il s'agit d'un ensemble pavillonnaire au langage architectural hétérogène mais présentant une grande cohérence urbaine et paysagère.

On note deux types d'implantation :

- Soit les maisons sont implantées de manière régulière, en léger retrait de voirie, ce qui rythme le paysage (exemple rue JM Duclos). Les maisons s'installent derrière un frontage végétalisé, clos par des murs d'enceinte bahut surmontés de grille souvent doublés de haies. La présence de hauts arbres sur les parcelles vient renforcer la qualité paysagère de cet ensemble. Cet ensemble possède un caractère assez confidentiel, les habitations sont souvent en partie

occultées par la masse végétale des frontages.

- Soit la continuité bâtie est assurée par l'alternance des maisons (exemple rue F. Génin), souvent implantées perpendiculairement quand elles sont en front de rue, et par les murs d'enceinte des propriétés. C'est un élément très prégnant du paysage urbain.

- Le langage architectural ainsi que la morphologie des maisons sont variés, la cohérence réside dans la régularité des implantations et des gabarits des constructions. Les expressions architecturales diffèrent : orientations parallèles ou perpendiculaires aux voies, toiture à deux ou quatre pans, à ressaut ou non, appuis de baies en saillie, décor géré par la bichromie des enduits, porche, ...

- Certaines maisons remarquables viennent rehausser la qualité architecturale (les n°42, 55, 63, 65 et 67 rue François Génin, la maison située en fond de l'impasse Edmond Rostand et les maisons de l'impasse des Mûres). Sur ces quelques bâtis, la modénature est plus riche.

Prescriptions

En cas de réhabilitation :

Les travaux de réhabilitation sont réalisés avec un souci du détail et de la réalisation.

La composition et les proportions des façades sont conservées.

Les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur (à titre d'exemples : moulures, encadrement, éléments de décors en relief, menuiserie, ferronnerie, vitraux et verrière, lambrequin, portes...).

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

Il convient également de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, volets bois,...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins ...). C'est pourquoi les volets roulants sont limités aux seuls immeubles conçus dès l'origine pour en avoir ; dans ce cas, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont intégrés dans l'enveloppe du bâtiment qu'ils soient visibles ou non depuis l'espace public.

En cas de constructions neuves :

L'opération de construction neuve respecte le paysage urbain, tout en permettant une écriture contemporaine.

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble :

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent

la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Le système de clôture des propriétés est préservé afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.